
MADAGASCAR (NIVEAU 1)

Madagascar est un pays source pour les femmes et enfants trafiqués dans pays pour des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Des enfants, surtout issus des zones rurales, sont trafiqués à des fins de travaux domestiques, exploitation sexuelle commerciale, travail forcé pour les marchands ambulants et éventuellement un travail dans les mines. Des jeunes femmes sont aussi trafiquées à des fins de travaux domestiques et d'exploitation sexuelle. Il y a un problème de tourisme sexuel sur des enfants dans les villes côtières dont Toamasina, Nosy Be et Diego Suarez, ainsi qu'à Antananarivo, la capitale, où un nombre considérable d'enfants se prostituent; certains ont été recrutés à la **capitale** sous de fausses promesses d'emploi comme serveuses et bonnes **à tout faire** avant d'être exploitées dans le commerce du sexe dans les côtes. Le principal pays source des touristes sexuels sur des enfants sont la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, l'Ile Maurice et La Réunion. Les victimes sont généralement des filles, mais on a signalé de plus en plus de touristes étrangers mâles cherchant à faire des rapports sexuels avec des jeunes garçons mineurs. Certains cas de traite de personnes sur des enfants au niveau interne à des fins d'exploitation sexuelle se seraient passés avec la complicité de membres de la famille, des amis, des opérateurs de transport, des guides touristiques et des employés d'hôtels. Certains responsables gouvernementaux ont signalé une pression considérable de la part des enfants victimes et des parents pour qu'ils s'abstiennent de prendre une action d'application de la loi afin de ne pas affecter la source de revenu de la famille.

Le gouvernement de Madagascar se conforme entièrement aux normes minimum pour l'élimination de la traite de personnes. Madagascar demeure un leader dans la lutte contre la traite de personnes parmi les pays de l'Afrique Subsaharienne, et a fait un engagement notable pour faire face au problème du tourisme sexuel sur des enfants. Le gouvernement a considérablement augmenté ses efforts pour l'application de la loi pendant la période couverte par le rapport, dont l'adoption d'une loi compréhensive contre la traite de personnes et l'application de peine contre les responsables gouvernementaux qui ont facilité la traite de personnes.

Recommandations pour Madagascar: Utiliser la loi nouvellement promulguée loi contre la traite de personnes pour poursuivre et appliquer des peines contre les trafiquants; instituer un processus formel à la disposition des responsables de l'application de la loi pour documenter les affaires touchant la traite de personnes cas et référer les victimes à une assistance; et continuer l'investigation sur et la poursuite des responsables publics soupçonnés de complicité avec des trafiquants ou d'avoir accepté des pots-de vins pour fermer les yeux sur des crimes relatifs à la traite de personnes.

Poursuites

Les efforts fournis par Madagascar pour appliquer la loi contre la traite de personnes ont vu une amélioration considérable pendant la période couverte par le rapport, surtout en ce

qui concerne les réformes légales et les actions contre les responsables gouvernementaux locaux, la complicité dans la traite de personnes. En juillet 2007, le Ministère du Travail a sorti un décret énumérant les formes interdites de travail des enfants, y compris la prostitution, esclavage domestique et le travail forcé, et clarifiant l'application du code du travail pour les enfants travailleurs. Au mois d'août, le Parlement a adopté une loi contre l'exploitation sexuelle sur des enfants, prévoyant des peines pour les adultes coupables d'avoir exploité des enfants dans la prostitution. En décembre 2007, le gouvernement a promulgué une loi compréhensive interdisant toute forme de traite de personnes, bien que ladite loi prescrit seulement de nouvelles peines d'emprisonnement pour la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle; allant de deux à perpétuité, des peines qui sont assez sévères et proportionnelles comparées à celles prévues pour d'autres crimes graves. L'Article 262 du Code du travail décrit la traite de personnes à des fins de travail comme un crime, pour lequel le code prévoit des peines de un à trois ans d'emprisonnement. Vu l'inexistence de cadre centralisé pour signaler les affaires légales y afférentes, le gouvernement n'a pas été en mesure de donner des statistiques complètes sur l'application de la loi pour 2007. Dans certaines zones touristiques, la police locale a semblé hésitante pour poursuivre des infractions de traite de personnes sur des enfants à des fins d'exploitation sexuelle et autres cas de tourisme sexuel sur des enfants, probablement à cause de la corruption bien enracinée, des pressions de la communauté locale, ou de la crainte d'un incident international. Pendant la période couverte par le rapport, cependant, le gouvernement a sévi contre des responsables locaux directement ou indirectement impliqués dans la facilitation de la traite de personnes et les problèmes y afférent du tourisme sexuel sur des enfants. En conjonction avec les poursuites contre le ressortissant Suisse, l'agence contre la corruption de Madagascar a suspendu le Chef de District à Nosy Be pour avoir vendu de fausses cartes d'identité à des mineurs, ainsi que le Président du Tribunal et le procureur local pour avoir donné au ressortissant suisse et autres touristes sexuels sur des enfants des peines trop clémentes. En juillet 2007, le Ministère de la Justice a limogé le procureur et le Président du Tribunal à Fort Dauphin pour leur inefficacité dans la poursuite contre les touristes sexuels. Pendant la période couverte par le rapport, le gouvernement a aussi activement coopéré avec d'autres gouvernements dans l'investigation et les affaires de poursuites contre la traite de personnes. En novembre 2007, deux magistrats Français issus de La Réunion ont été limogés de leur poste positions par l'administration de La Réunion pour complicité dans le tourisme sexuel sur des enfants à Madagascar; la police Malagasy a mené les investigations locales. En juillet 2007, le gouvernement, en collaboration avec l'UNICEF et une NGO locale, a effectué un programme d'un an to former la police, les gendarmes, les magistrats et les agents du service social dans la protection des enfants, dont la manière dont on reconnaît, mène une enquête sur et engage des poursuites sur des cas de traite de personnes.

Protection

Le gouvernement a maintenu ses efforts pour assister des victimes de la traite de personnes. Les Centres d'Accueil du gouvernement à Antananarivo, Toamasina et Toliara a offert leur assistance à quelques 105 victimes du travail des enfants et de traite de personnes pendant la période couverte par le rapport ; et les a réintégrés dans des

écoles ou des centres de formation professionnelle. Les docteurs dans ces centres ont dispensé des services médicaux et de conseil aux victimes, tandis que les inspecteurs du travail leur ont appris à rechercher du travail. Avec une assistance étrangère, un quatrième Centre d'Accueil est en construction à Nosy Be. Bien qu'il n'y ait aucun processus formel pour référer les victimes identifiées aux ONG pour prendre soin d'elles, les trois Centres d'Accueil du gouvernement et 14 réseaux de protection des enfants établis par l'UNICEF (composés d'institutions gouvernementales, ONG et responsables de l'application de la loi) ont assumé ce rôle dans les grandes villes dans tout le pays. Par exemple, le réseau de protection des enfants à Diego Suarez a rassemblé 22 participants issus du gouvernement et des ONG pour prendre en main des affaires d'exploitation des enfants à partir de la plainte initiale jusqu'au procès, y compris l'assistance médicale, le conseil et les conseils légaux pour les victimes. Les centres de conseil administrés par des ONG locales et soutenu par le Ministère de la Justice et de la Santé à Antananarivo et Fianarantsoa ont octroyé soutien psychologique et conseil légal aux victimes d'abus sur des enfants et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle. Les parents des enfants trafiqués ont été conseillés sur les procédures pour déposer une plainte au tribunal, mais la plupart se sont abstenus d'y procéder, soit par crainte de représailles ou parce que l'auteur leur aurait versé des sommes. Le gouvernement n'a pas puni les victimes de la traite de personnes pour des actes illégaux commis comme résultat direct du fait qu'elles ont été trafiquées et les a encouragées à offrir leur aide dans les investigations et les poursuites contre leurs exploitants. Le gouvernement ne prévoit aucune alternative légale au refoulement des victimes vers des pays où elles pourraient faire face à des difficultés ou rétributions; les victimes étrangères sans papier d'identité, le cas échéant, seraient probablement déportées.

Prévention

Les efforts fournis par le gouvernement pour prévention de la traite de personnes, à travers la promotion d'une plus grande sensibilisation sur la traite de personnes, a augmenté au cours de l'année et a atteint des milliers de résidents. En 2007, le Ministère de Justice organisé une formation sur la traite de personnes sur des enfants et les pires formes de travail des enfants pour 70 représentants de des réseaux de protection des enfants et des ONG de femmes ainsi que pour 120 magistrats, avocats et greffiers. Le Ministère a aussi tenu des séances de sensibilisation pour plus de 200 résidents dans les quartiers à haut risque dans la capitale, le personnel de 10 hôtels à Nosy Be, et 1.000 clients de cliniques légales à Antananarivo, Mananjary, et Fort Dauphin. De plus, des responsables du ministère sont apparus sur la télévision nationale et des émissions radiophoniques pour éduquer le public about sur la nouvelle loi contre la traite de personnes et distribué des manuels sur la lutte contre la traite de personnes sur des enfants aux membres du Parlement. Ils ont aussi distribué 1.000 exemplaires du code pénal aux agents de police dans tout le pays. Le Secrétariat d'Etat à la Sécurité Publique a poursuivi sa campagne continue pour éduquer les écoliers sur la prostitution des enfants et la législation concernant la protection des mineurs. La Brigade des Mœurs et des Mineurs à Fort Dauphin a alerté les écoles que des enfants victimes de la traite de personnes ont été contactés par des exploitants par téléphone portable; plusieurs écoles ont promptement interdit l'usage de téléphones portables. Le Ministère du Travail a

engagé un partenariat avec la Fédération Malagasy du Football pour mener des campagnes contre le travail des enfants à Mahajanga et Sambava, et a établi un supplément de deux Comités Régionaux pour Combattre le Travail des Enfants dans la côte Sud-ouest et la côte Est. En juillet 2007, l'agence des statistiques du gouvernement, en collaboration avec l'ILO-IPEC, a lancé une enquête nationale sur les ménages dans le domaine du travail des enfants et la traite de personnes sur des enfants. En décembre 2007, le gouvernement a adopté le Plan d'Action National de Lutte contre toutes formes de Violence contre les Enfants, qui comprend la traite de personnes sur des enfants.

Le gouvernement a poursuivi sa campagne nationale de sensibilisation contre le tourisme sexuel sur des enfants en menant un certain nombre d'actions d'application de la loi pendant l'année couverte par le rapport. Un ressortissant Suisse a été condamné à cinq ans d'emprisonnement avec sursis et a été expulsé du pays. Deux ressortissants Mauriciens, eux aussi soupçonnés d'exploitation sexuelle de mineurs à Nosy Be, ont été expulsés du pays, tandis que deux autres Mauriciens et deux Allemands ont été arrêtés, mais relâchés plus tard pour manque de preuve. A Toamasina, un étranger propriétaire de restaurant et hôtel attend le verdict du tribunal sur des charges de facilitation d'exploitation sexuelle commerciale contre trois serveuses, dont deux âgées de moins de 18 ans. La police a pris des étapes supplémentaires pour prévenir le tourisme sexuel sur des enfants en fermant définitivement plusieurs boîtes de nuit à Nosy Be et à Fort Dauphin, pour avoir autorisé des mineurs à fréquenter leurs établissements. Le gouvernement a aussi affiché des posters ciblant les touristes sexuels dans des aéroports et des hôtels, dont un avertissement sur une page tout entière dans le livret que les services de douanes remettent aux voyageurs internationaux qui viennent d'arriver. En 2007, le Président Malgache a sévèrement averti les touristes sexuels, promettant que la législation contre le tourisme sexuel serait appliquée.